



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUT → S → BO

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVE LE

02 FEV. 2018

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :
Françoise TRIAL

Poste :
04 42 99 10 15

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGITIMITÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT

PREFECTURE DES B-D-R
PROVENCE
DCL

05 FEV. 2018

BUREAU DES INSTALLATIONS
ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE
SECRETARIAT GENERAL

Direction de La Citoyenneté, de la Légimité et de
l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de
l'Environnement

Place Félix Baret CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06

Aix-en-Provence, le 29/01/2018

Réf SRA: FT 2018/26800

Objet : 13 - BERRE L'ETANG - ZAC EUROFLORY PARC - EI 195

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et par délégation
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Bât. Austerlitz - 21 allée Claude Forbin - CS 80783 - 13625 Aix-en-Provence cedex 1

SP

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Marseille, le 70 JAN. 2018

Direction de Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

BORDEREAU des pièces adressées par
Monsieur le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Dossier suivi par : Mme OUAKI
Tél : 04 84 35 42 661 Fax : 04 84 35 42 00
Courriel : brigitte.ouakii@bouches-du-rhone.gouv.fr
Dossier n°2017-283 A

À
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles
Service Régionale de l'Archéologie
Bâtiment Austerlitz
21 Allée Claude Forbin CS 80763
13625 AIX EN PROVENCE Cedex 1

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt couvert de stockage de produits combustibles sur la commune de Berre l'Étang par la société Val de l'Arc (Kaoten Natie)
PJ – 1 CD ROM

La société citée en objet, a déposé le 20 novembre 2017 un dossier en vue de solliciter l'autorisation d'exploiter un entrepôt couvert de stockage de produits combustibles située Zac Euroflory Parc sur la Commune de Berre l'Étang (13130).

A ce stade de la procédure, ce dossier apparaît complet et l'inspecteur de l'environnement va procéder à l'examen de sa recevabilité.

En raison des enjeux environnementaux, il est nécessaire de procéder à la consultation des services telle que prévue par les articles D.181-17.1 et R.181-21 du code de l'environnement.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre avis au titre de l'instruction de la procédure ICPE.

Vos remarques, pouvant conduire à demander des précisions, ou améliorations, au dossier que des mesures à prescrire à l'exploitant, devront être émises dans un délai de 45 jours, et transmises au Préfet par courrier, avec copie à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ou par mail à l'inspecteur en charge du dossier arnaud.zadjian@developpement-durable.gouv.fr).

Dans ce cas, vous devez m'indiquer explicitement si vous souhaitez être de nouveau consulté à l'adresse électronique à laquelle l'inspecteur pourra vous envoyer les précisions demandées afin d'émettre un nouvel avis dans un délai de 15 jours.

Je vous précise enfin qu'en l'absence de réponse de votre part sur cette demande, votre avis sur ce dossier sera réputé favorable.

RECU LE

17 JAN. 2018

SRA - N° 195

A113 FT

Fiche 26800

PREFECTURE DES B-D-R
ARRIVEE
DCLE

- 2 FEV. 2018

BUREAU DES INSTALLATIONS
ET TRAVAUX REGLEMENTES
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX